

COMPTES EXÉCUTÉS 2022

CCI Région Paris Ile-de-France

Présentation des comptes annuels

SOMMAIRE

1. **Etats financiers 2022**
 - 1.1. **Bilan Actif**
 - 1.2. **Bilan Passif**
 - 1.3. **Compte de Résultat**
2. **Annexes aux états financiers 2022**
 - 2.1. **Présentation de la CCIR Paris IDF**
 - 2.2. **Evènements marquants**
 - 2.3. **Règles et méthodes comptables**
 - 2.3.1. **Immobilisations incorporelles et corporelles**
 - 2.3.2. **Titres de participation et autres titres immobilisés**
 - 2.3.3. **Stocks**
 - 2.3.4. **Créances**
 - 2.3.5. **Créances rattachées à des participations**
 - 2.3.6. **Valeurs mobilières de placement et disponibilités**
 - 2.3.7. **Subventions d'investissement**
 - 2.3.8. **Provisions pour risques et charges**
 - 2.3.9. **Engagements sociaux à prestations définies**
 - 2.3.10. **Instruments dérivés**
 - 2.3.11. **Changement de méthode**
 - 2.3.12. **Consolidation**
 - 2.4. **Notes sur le bilan**
 - 2.4.1. **Immobilisations**
 - 2.4.2. **Amortissements**
 - 2.4.3. **Immobilisations financières et autres titres immobilisés**
 - 2.4.4. **Tableau récapitulatif des filiales et des participations de la CCIR Paris IDF**
 - 2.4.5. **Etat des échéances des créances**
 - 2.4.6. **Produits à recevoir**
 - 2.4.7. **Valeurs mobilières de placement**
 - 2.4.8. **Capitaux propres**
 - 2.4.9. **Provisions inscrites au bilan**
 - 2.4.10. **Provisions pour engagements sociaux à prestations définies**
 - 2.4.11. **Provision aide au retour à l'emploi (ARE)**
 - 2.4.12. **Etat des dettes**

- 2.4.13. Sûretés réelles consenties
- 2.4.14. Dettes en devises étrangères
- 2.4.15. Taux d'intérêt et couverture de taux
- 2.4.16. Charges à payer
- 2.4.17. Charges et produits constatés d'avance
- 2.5. Notes sur le compte de résultat
 - 2.5.1. Ventilation des produits d'exploitation
 - 2.5.2. Ventilation des charges d'exploitation
 - 2.5.3. Parts contributives
 - 2.5.4. Ventilation des autres charges externes
 - 2.5.5. Charges de personnel
 - 2.5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions
 - 2.5.7. Honoraires des commissaires aux comptes
 - 2.5.8. Produits et charges des organismes sociaux
 - 2.5.8.1. Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse (CSAV)
 - 2.5.8.2. Fonds Social
 - 2.5.9. Résultat financier
 - 2.5.10. Résultat exceptionnel
- 3. Effectifs
- 4. Engagements hors bilan
 - 4.1. Engagements donnés
 - 4.1.1. Collecte et gestion de la PEEC
 - 4.1.2. Les placements financiers CSAV
 - 4.1.3. Les engagements de retraite
 - 4.2. Engagements reçus
 - 4.2.1. Cautions - Garanties
 - 4.2.2. Lignes de crédit
- 5. Situation fiscale de la CCIR Paris IDF au regard de l'IS
- 6. Événements postérieurs à la clôture

1. Etats financiers 2022

1.1. Bilan Actif

RUBRIQUES	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de développement	4 347	4 347	-	-
Logiciels, brevets et licences	11 794 563	11 659 579	134 984	475 590
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	15 968 725	8 172 814	7 795 911	8 148 989
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
TOTAL Immobilisations incorporelles :	27 767 635	19 836 740	7 930 895	8 624 579
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	49 503 700	1 890 928	47 612 772	48 060 223
Constructions	534 106 597	312 344 014	221 762 583	234 081 543
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 322 849	9 133 437	189 412	285 976
Autres immobilisations corporelles	23 603 665	20 036 670	3 566 995	3 843 090
Immobilisations en cours	15 074 384	-	15 074 384	7 570 060
Avances et acomptes	692 041	-	692 041	116 439
TOTAL Immobilisations corporelles :	632 303 236	343 405 049	288 898 187	293 957 330
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	174 186 311	913 848	173 272 463	133 675 946
Créances rattachées à des participations	158 023 901	-	158 023 901	158 023 901
Autres titres immobilisés	62 156 951	49 324	62 107 627	61 695 940
Prêts	6 004 434	2 220	6 002 214	6 035 799
Autres immobilisations financières	288 324 343	40 317 943	248 006 400	277 653 049
TOTAL Immobilisations financières :	688 695 940	41 283 335	647 412 605	637 084 635
ACTIF IMMOBILISE	1 348 766 811	404 525 124	944 241 687	939 666 544
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	-	-	-	-
Stocks d'en cours et production de biens	-	-	-	-
Stocks d'en cours production de services	-	-	-	-
Stocks produits intermédiaires et finis	39 243	-	39 243	49 561
Stocks de marchandises	1 780	-	1 780	1 120
TOTAL Stock et en-cours :	41 023	-	41 023	50 681
CREANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	78 710	-	78 710	369 995
Créances clients et comptes rattachés	50 490 448	5 286 306	45 204 142	39 269 961
Autres créances	78 754 328	6 797 326	71 957 002	134 353 985
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
TOTAL Créances :	129 323 486	12 083 632	117 239 854	173 993 941
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	23 200 395	540 772	22 659 623	40 605 764
Disponibilités	105 661 360	-	105 661 360	30 017 567
Charges constatées d'avance	959 891	-	959 891	1 154 951
TOTAL Disponibilités et divers :	129 821 646	540 772	129 280 874	71 778 282
ACTIF CIRCULANT	259 186 155	12 624 404	246 561 751	245 822 904
Frais d'émission d'emprunts à étaler	-	-	-	-
Primes remboursement des obligations	-	-	-	-
Ecarts de conversion actif	1 091 434	-	1 091 434	569 675
TOTAL GENERAL	1 609 044 400	417 149 528	1 191 894 872	1 186 059 124

1.3. Compte de Résultat

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
TCCI	115 297 241	124 634 448	(9 337 207)
Total TCCI	115 297 241	124 634 448	(9 337 207)
Ventes de marchandises	713 031	610 126	102 905
Production vendue de biens et services	62 953 391	62 147 639	805 752
Chiffres d'affaires nets	63 666 422	62 757 765	908 657
Production stockée	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-
Subventions d'exploitation	86 924 325	89 304 466	(2 380 141)
Reprises sur amortissements et provisions	133 674 445	145 994 091	(12 319 646)
Autres produits	2 037 890	8 644 681	(6 606 791)
PRODUITS D'EXPLOITATION	401 600 323	431 335 451	(29 735 128)
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	70 736	50 959	19 777
Variation de stock de marchandises	(660)	(240)	(420)
Achats de mat. premières et autres appr.	-	(359)	359
Variation de stock de mat. premières et autres appr.	10 319	2 370	7 949
Autres achats et charges externes	155 288 434	156 692 246	(1 403 812)
Total charges externes :	155 368 829	156 744 976	(1 376 147)
Impôts, Taxes et Versements Assimilés	11 154 262	11 030 375	123 887
Partis contributives	16 549 229	17 694 405	(1 145 176)
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	108 080 930	115 438 518	(7 357 588)
Charges sociales	51 060 306	55 506 247	(4 445 941)
Total charges de personnel :	159 141 236	170 944 765	(11 803 529)
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amort. sur immobilisations	18 247 608	19 541 179	(1 293 571)
Dotations aux prov. sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux prov. sur actif circulant	9 745 485	7 191 066	2 554 419
Dotations aux prov. pour risques et charges	14 783 268	21 491 503	(6 708 235)
Total dotations d'exploitation :	42 776 361	48 223 749	(5 447 388)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	33 677 333	50 092 621	(16 415 288)
CHARGES D'EXPLOITATION	418 667 250	454 730 891	(36 063 641)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(17 066 927)	(23 395 440)	(6 328 513)

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(17 066 927)	(23 395 440)	(6 328 513)
Bénéfice attribué ou perte transférée	-	-	-
Perte supportée ou bénéfice transféré	-	-	-
Produits financiers de participation	4 133 869	1 999 027	2 134 842
Produits autres VMP et créances actif immobilisé	292 539	281 597	10 943
Autres intérêts et produits assimilés	3 733 531	7 240 986	(3 507 455)
Rep. sur provisions et transferts de charges	2 279 891	4 766 338	(2 486 447)
Différences positives de change	381 307	562 983	(181 676)
Produits nets sur cessions de VMP	1 988 822	15 783 239	(13 794 417)
PRODUITS FINANCIERS	12 809 959	30 634 169	(17 824 210)
Dot. fin. aux amortissements et provisions	17 367 371	-	17 367 371
Intérêts et charges assimilées	2 784 984	3 136 215	(351 231)
Différences négatives de change	195 287	3 926	191 361
Charges nettes sur cessions de VMP	3 637 963	193 585	3 444 378
CHARGES FINANCIERES	23 985 605	3 333 725	20 651 880
RESULTAT FINANCIER	(11 175 646)	27 300 444	(38 476 090)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(28 242 573)	3 905 005	(32 147 578)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 331 155	7 784 761	(1 453 606)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	124 315 902	24 233 576	100 082 326
Rep. sur provisions et transferts de charges	3 666 190	722 656	2 943 534
PRODUITS EXCEPTIONNELS	134 313 247	32 740 992	101 572 255
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	142 867	240 027	(97 160)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 945 248	10 942 136	(8 996 888)
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	260 523	1 000 000	(739 477)
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 348 638	12 182 163	(9 833 525)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 964 609	20 558 830	111 405 779
Participation des salariés	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 537 187	953 024	584 163
TOTAL DES PRODUITS	548 723 529	494 710 613	54 012 916
TOTAL DES CHARGES	446 538 680	471 199 802	(24 661 122)
BENEFICE OU PERTE	102 184 849	23 510 810	78 674 039

2. Annexes aux états financiers 2022

2.1. Présentation de la CCIR Paris IDF

Créée par décret n° 2012-595 du 27 avril 2012, avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013, la CCIR Paris Ile-de-France est un établissement public administratif (« EPA »), ayant son siège social 27, avenue de Friedland, 75382 Paris Cedex 08.

En sa qualité de corps intermédiaire de l'Etat, elle assure une fonction de représentation des intérêts de l'industrie, du commerce et des services auprès des pouvoirs publics ou des autorités étrangères.

La CCIR Paris Ile-de-France, à l'instar du réseau national des CCI auquel elle appartient, contribue au développement économique, à l'attractivité et à l'aménagement des territoires ainsi qu'au soutien des entreprises et de leurs associations. Elle bénéficie d'un fort ancrage de proximité dans les départements par le biais de ses 6 CCID dépourvues de personnalité morale : Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise et 2 CCIT disposant du statut d'établissement public administratif : Essonne et Seine-et-Marne.

Elle exerce les missions suivantes :

- Représenter les intérêts des entreprises auprès des pouvoirs publics et créer un environnement qui leur soit favorable ;
- Accompagner les entreprises à chaque étape de leur développement, encourager leur vitalité et ouvrir de nouvelles opportunités et de nouveaux marchés, notamment à l'international ;
- Former les collaborateurs et futurs dirigeants dont les entreprises ont besoin. La CCIR Paris Ile-de-France forme chaque année dans ses établissements d'enseignement 35 000 étudiants dont 15 000 apprentis et 30 000 adultes en formation continue. A ce titre la CCIR gère des services publics d'enseignement sans personnalité morale, ou filialisés sous forme d'EESC ou Associative ;
- Développer une filière d'excellence dans le domaine des congrès salons expositions et accroître l'attractivité de la Région-capitale.

2.2. Evènements marquants

➤ Création de la Holding Groupe CCI Paris Île -de-France

Le 13 janvier 2022, la Holding Groupe CCI Paris Ile-de-France a été constituée, un apport en numéraire d'un montant total de cent euros (100 €) par l'associé unique, la CCI Région Paris Ile-de-France, a été versé.

En date du 30 Novembre 2022, la CCI Région Paris Île-de-France, a conclu avec la Holding Groupe CCI Paris Ile-de-France, un traité d'apport au terme duquel elle a apporté à la société l'intégralité des titres qu'elle détenait dans les sociétés suivantes :

- 4.652.900 actions de la Holding Education pour une valeur globale d'apport de 4 299 066,00€
- 704.170 actions de la SIPAC pour une valeur globale d'apport de 107 907 705,60€
- 24.400 actions de WACANO pour une valeur globale de 1 860 640,26€

Le 28 décembre 2022, la CCI Région Paris Île -de-France, a également décidé d'augmenter le capital social de la Holding Groupe CCI PARIS Île-de-France d'un montant de 40 000 000 €, pour le porter à 154 067 512 €.

➤ **Transformation de l'association CHAMBERSIGN en société par actions simplifiée**

Le 20 décembre 2022, l'Assemblée générale extraordinaire de l'association CHAMBERSIGN a approuvé la transformation de l'association en SAS, en application de l'article 45 de la loi Pacte, avec effet différé au 31 décembre 2022 à minuit.

La répartition du nouveau capital social de 496 000 € est la suivante : 34 % pour CCI France, 4,6 % pour la CCIR Paris Île-de-France et chacune des 9 autres CCI fondatrices et 20 % répartis entre les CCI non fondatrices et membres actifs de l'association par l'intermédiaire de la SAS SOCODIN (Société Consulaire d'Investissement Numérique).

La CCIR Paris Île-de-France a investi dans le capital social de la SAS CHAMBERSIGN à hauteur de 22 816 €.

➤ **SEMAEST : Augmentation de capital des deux actionnaires majoritaires impliquant une dilution de la CCIR**

Pour permettre une recapitalisation de la filiale « Foncière Paris Commerce » par la SEMAEST, une augmentation de capital de la SEMAEST a été souscrite par ses deux actionnaires majoritaires : la Ville de Paris et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour un montant total de 8 222 K€ (cf. détails tableau ci-dessous).

La participation de la CCIR Île-de-France dans le capital de la SEMAEST passe ainsi de 2,03 % à 0,76 %.

Répartition du capital SEMAEST

	Avant augmentation de capital			Augmentation de capital		Après augmentation de capital		
	Nombre d'actions	Montant (en €)	%	Nombre d'actions	Montant (en €)	Nombre d'actions	Montant (en €)	%
Ville de Paris	184 449	3 688 980	74,88%	361 269	7 225 380	545 718	10 914 360	83,01%
Caisse des Dépôts et Consignations	22 500	450 000	9,13%	49 816	996 320	72 316	1 446 320	11,00%
DEXIA Crédit Local	10 000	200 000	4,06%	-	-	10 000	200 000	1,52%
CDC Habitat	9 778	195 560	3,97%	-	-	9 778	195 560	1,49%
BRED Banques Populaires	2 500	50 000	1,01%	-	-	2 500	50 000	0,38%
Banques Populaires Rives de Paris	2 500	50 000	1,01%	-	-	2 500	50 000	0,38%
EST Ensemble	2 500	50 000	1,01%	-	-	2 500	50 000	0,38%
CCIP	5 000	100 000	2,03%	-	-	5 000	100 000	0,76%
Credit Mutuel ARKEA	4 602	92 040	1,87%	-	-	4 602	92 040	0,70%
Chambre de Métiers de Paris	2 500	50 000	1,01%	-	-	2 500	50 000	0,38%
Autres	4	80	0,00%	-	-	4	80	0,00%
TOTAL	246 333	4 926 660	100%	411 085	8 221 700	657 418	13 148 360	100,00%

➤ **Opérations sur le capital de la filiale EESC HEC**

La Fondation HEC a souscrit à une augmentation de capital de l'EESC à hauteur de 5 913 K€ correspondant à l'émission de 10 396 actions d'une valeur de 568,75 € dont 100 euros de nominal. A l'issue de l'opération, la CCIR Paris Île -de-France voit son taux de détention au sein de l'EESC passer de 87,38% à 85,94%.

➤ **GIE GROUPE CCIR : modification de la répartition du capital social entre les membres du fait de l'adhésion de quatre membres (HEC Paris, ESCP Europe, CCI Seine et Marne et CCI de Toulouse Haute-Garonne)**

Dans le cadre de l'adhésion de quatre nouveaux membres au sein du GIE GROUPE CCIR, en date du 10 mai 2022, la CCIR Paris Île-de-France a cédé 4 de ses parts.

Le capital social du GIE GROUPE CCIR constitué de 101 parts d'un euro de valeur nominale chacune réparti entre les membres dans les proportions suivantes :

- CCIR Paris Île-de-France : 90 parts
- ESIEE IT : 1 part
- Ecole Supérieure des Métiers de la Ville de Demain : 1 part
- Ecole supérieure de la Production de la Mode et du Luxe : 1 part
- Ecole Supérieure de Vente et de Management : 1 part
- FERRANDI : 1 part
- HOLDING CCI Paris Île-de-France Education : 1 part
- GOBELINS : 1 part
- ESCP EUROPE : 1 part
- HEC PARIS : 1 part
- CCI Seine & Marne : 1 part
- CCI Toulouse : 1 part

➤ **Taxe pour CCI**

La Taxe pour CCI s'élève au 31 décembre 2022 à 115 297 K€, soit 9 337 K€ de moins qu'en 2021, baisse correspondant à la programmation pluriannuelle.

➤ **Taxe d'apprentissage**

Les ressources affectées à la CCIR Paris-Ile de France provenant des OPCO sont considérées comme des ressources d'origine publique et comptabilisées en subvention.

Sur 2022, la CCIR a constaté 78,5 M€ en produits à ce titre.

➤ **Principales cessions immobilières de l'exercice (en K€)**

Adresse	Type	Acquéreur	Date de cession	Prix de cession	VNC des actifs au moment de la cession
Immeuble de onze niveaux					
18, rue Yves Toudic, 2 rue Dieu – 75010 PARIS	Acte notarié SAS SCREEB NOTAIRE	Abeille Epargne Retraite	05/01/2022	117 500	251
Immeuble de deux niveaux					
4, impasse Louis l'Epine - 95500 GONESSE	Acte notarié SAS 14 PYRAMIDES NOTAIRES	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	13/07/2022	1 330	480

2.3. Règles et méthodes comptables

Les comptes sociaux de la CCIR Paris Ile-de-France sont établis conformément aux règles du Plan comptable général (Règlements ANC n°2014-03 et ANC n° 2018-02 du 06/07/2018 modifiant le Règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016) et à celles adaptées pour tenir compte des spécificités de l'activité des Chambres de commerce et d'industrie.

Les comptes annuels ont été établis et présentés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les principales méthodes comptables utilisées par la CCI Paris Ile-de-France dans ce cadre sont précisées dans cette annexe.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31 décembre 2022.

2.3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, ainsi que tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés. Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires) sont comptabilisés directement en charges. Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est retenu sur les durées d'utilisation suivantes :

	Nombre d'années
Immobilisations incorporelles : Logiciels sur mini & gros systèmes Autres immobilisations incorporelles	1 à 8 ans 3 ans
Terrains et aménagements de terrains : Terrains Aménagements de terrains	Non amortissable 10 ans
Installations techniques, matériels ou outillages industriels : Installations techniques Matériels et outillages industriels	10 ans 5 ans
Autres : Véhicules de transport Mobilier de bureau Matériel informatique Divers	5 ans 10 ans 3 ans 3 à 10 ans
Constructions : Installations et agencements Bâtiments (<i>décomposition en structure et composants</i>)	5 à 10 ans

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable.

En application de l'approche par composants, la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris Ile-de-France utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

Les composants retenus pour les constructions et leur durée d'utilisation probables sont présentés ci-dessous. Une distinction a été opérée entre les établissements d'enseignement et les autres afin de traduire comptablement le rythme de consommation des avantages économiques attendus des actifs plus rapides dans les établissements d'enseignement.

FAMILLE COMPTABLE DESIGNATION	Acquisition à partir du 1er Janvier 2013		Acquisition avant le 1er Janvier 2013	
	Domaine Général	Domaine Enseignement	CCIP	CCIV
Structure ouvrage assimilé construction Avant 1970 (gros œuvres, terrassement, voiries réseaux divers, marbrerie, carrelage)	80	80	80	80
Structure ouvrage assimilé construction Après 1970 (gros œuvres, terrassement, voiries réseaux divers, marbrerie, carrelage)	50	50	50	50
Aménagements intérieurs techniques Cloisons démontables, doublage, menuiserie intérieure	25	15	30	12
Menuiseries extérieures (verrières, Menuiseries extérieures)	25	25	25	20
Plomberie	25	15	25	15
Electricité (courant fort)	20	20	20	15
Chauffage	20	20	25	20
Climatisation	15	15	15	15
Ascenseurs (ascenseurs, monte-charge, Nacelle de nettoyage)	20	15	25	15
Etanchéité	20	20	15	20
Aménagement intérieur (portes de garage Barrières - courant faible, câblage).	10	7	10	7
Décoration intérieure (occultation, plafonds Suspendus, revêtements de sol, cloisons mobiles, enseignes, peinture)				
Espaces verts	Non Amortissable		Non Amortissable	

S'agissant des dépenses de gros entretien, la CCIR Paris Ile-de-France a fait le choix de les constater sous forme de provisions.

Lorsque le coût d'acquisition d'une immobilisation n'a pas pu être reconstitué au 1er janvier 1993 (date du bilan d'ouverture de l'ex-CCIV et de l'ex-CRCI), il a été considéré que l'immobilisation était complètement amortie à cette date. Chacune des immobilisations concernées a alors été apportée pour un franc symbolique (0,15 €). Par ailleurs, les immeubles à caractères historiques du patrimoine de la CCIR Paris Ile-de-France ont également été inscrits au bilan pour une valeur symbolique.

2.3.2. Titres de participation et autres titres immobilisés

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont constitués des investissements durables qui permettent le contrôle de la société émettrice ou d'y exercer une influence notable.

Ces titres sont évalués à leur coût d'acquisition. Ce coût correspond généralement au capital versé lors de la création des sociétés et lors d'augmentation de capital ultérieure.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une participation devient inférieure à son coût d'entrée. Cette valeur est estimée selon la quote-part des capitaux propres, du niveau de la participation, le cours de bourse du dernier mois ou les perspectives de réalisation.

2.3.3. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et valorisés selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Lorsque la valeur actuelle à la clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée pour le montant de la différence.

2.3.4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de recouvrement de la créance (valeur d'inventaire) devient inférieure à sa valeur nette comptable. Elle représente une perte probable dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Pour calculer la provision pour dépréciation des créances douteuses, deux types de critères sont retenus :

- Ancienneté de la créance :
 - Date d'échéance dépassée depuis plus de six mois : une provision de 50 % est calculée sur le montant HT de la créance.
 - Date d'échéance dépassée depuis plus d'un an : une provision de 100 % est calculée sur le montant HT de la créance.

- Solvabilité du client :

Toutes les créances émises sur un client qui répond aux caractéristiques suivantes sont dépréciées à 100 % :

- Mise en liquidation judiciaire ;
- État de cessation de paiement ;
- Chèques impayés.

La méthode de comptabilisation des dépréciations est la suivante :

- L'intégralité de la dépréciation comptabilisée l'année précédente est reprise en année N ;
- La nouvelle dépréciation de l'année N est comptabilisée en charges d'exploitation.

2.3.5. Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations représentent des prêts octroyés à des entités dans lesquelles la CCIR Paris Île-de-France détient une participation.

Ces créances portent intérêt à des taux prévus dans des conventions, qui peuvent être fixes ou variables.

2.3.6. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement sont notamment constituées par des parts de Sicav ou de fonds commun de placement, des obligations, des certificats de dépôt, des bons à moyen terme et des bons de capitalisation.

Ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur en capital (valeur "pied de coupon" pour les obligations, valeur nominale pour les autres titres) à la date d'acquisition.

Les intérêts courus à la date d'achat sont portés dans un compte d'intérêts courus ; les intérêts précomptés et les décotes (écarts favorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrés au poste de produits constatés d'avance. Les primes (écarts défavorables entre la valeur nominale et la valeur d'acquisition) sont enregistrées dans un compte de charges constatées d'avance.

La date de clôture des opérations financières est le dernier jour ouvré de l'année.

Après avoir comparé la valeur d'inventaire et le coût d'entrée, il en résulte des plus-values latentes et des moins-values latentes. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les VMP et disponibilités en devises sont converties dans les comptes au cours de clôture.

2.3.7. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement perçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées dans ce poste.

Lorsque la subvention est accordée sans condition, elle est comptabilisée, indépendamment de sa date d'encaissement, au moment où le droit est acquis, c'est-à-dire :

- À la date de notification, ou à défaut la date de réception par la CCIR Paris Île-de-France de l'acte attributif en cas de décision attributive ;
- À la date de signature de l'acte attributif en cas de convention attributive.

Il est en effet considéré que l'acte attributif engage définitivement et à lui seul l'organisme financeur.

Dans le cas où l'attribution de la subvention est conditionnée à la réalisation effective des dépenses, l'octroi du droit correspond à l'exécution des dépenses effectivement financées (exécution du service fait).

Les subventions d'investissement sont reprises en compte de résultat au même rythme que l'amortissement des actifs qu'elles financent.

2.3.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers, d'ordre juridique ou implicite, et qu'il est probable que le dénouement de cette obligation nécessitera une sortie de ressources en faveur de ce tiers, sans contrepartie équivalente.

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie nécessaire à l'extinction de l'obligation de la CCIR Paris Ile-de-France envers le tiers.

La provision pour gros entretien ou grandes réparations correspond aux charges :

- Figurant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement (établi par la Direction du Patrimoine Immobilier, et soumis à l'approbation annuelle des élus lors de l'examen du budget) ;
- Et répondant à la définition suivante : « il s'agit des dépenses qui font l'objet de programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement ».

S'agissant d'un plan à trois ans, toutes les charges ainsi déterminées sont provisionnées :

- À 100 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+1 ;
- À 66,66 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+2 ;
- À 33,33 % lorsqu'elles se rattachent à l'année N+3.

2.3.9. Engagements sociaux à prestations définies

La CCIR Paris Ile-de-France évalue et comptabilise ses engagements de retraites et avantages similaires.

➤ **Les retraites**

Jusqu'au 31 décembre 2005, les salariés de la CCIR de Paris disposaient d'un régime de retraite autonome géré dans le cadre de l'établissement "régime spécial d'assurance vieillesse" (RSAV). Ce régime a pris fin du fait d'une disposition législative votée en 2005. Le basculement au régime général de la sécurité sociale, consécutif à cette loi, laisse à la charge de la CCIR Paris Ile-de-France le différentiel entre les droits à prestations acquis par les salariés jusqu'au 31 décembre 2005 et les droits à prestations sous le régime général. Ce régime est un régime fermé.

➤ **Les indemnités de départ à la retraite (allocations de fin de carrière)**

La CCIR Paris Ile-de-France verse des indemnités à ses salariés lors de leur départ à la retraite. Ces indemnités sont fonction de l'ancienneté et du niveau de salaire atteint à l'âge de la retraite et sont déterminées par le statut du personnel des compagnies consulaires. Depuis le 1er janvier 2016, le barème d'allocations de fin de carrière est identique quelle que soit la CCI d'origine (CCIP ou CCIV). Avant cette date, c'est le barème de droit historique qui est appliqué s'il est plus favorable.

A compter du 01/01/2016	
CCI Paris Ile-de-France	Droits Les salariés bénéficient d'une allocation de fin de carrière correspondant à 1/5ème de mois de salaire par année d'ancienneté dans la limite de 4 mois. Le salaire utilisé est le salaire brut indiciaire.
Droits historiques	
CCIP	Les salariés bénéficient d'une allocation de fin de carrière correspondant à 1/5ème de mois de salaire par année d'ancienneté. Si l'indemnité ainsi calculée est supérieure à 3 050 €, cette indemnité est majorée de 10 %. L'allocation est arrondie à la centaine d'euro supérieure.
CCIV	Jusqu'à 5 ans d'ancienneté : 1 mois de rémunération indiciaire brute De 5 ans à 10 ans : 2 mois de rémunération indiciaire brute De 10 ans à 15 ans : 3 mois de rémunération indiciaire brute Au-delà de 15 ans : 4 mois de rémunération indiciaire brute

➤ L'allocation d'ancienneté

Depuis le 1er janvier 2018, le barème d'allocations d'ancienneté est identique (alignement des barèmes) quelle que soit la CCI d'origine (CCIP ou CCIV).

Avant cette date, c'était le barème de droit historique qui était appliqué s'il était plus favorable.

A compter du 01/01/2018	
CCIR Paris Ile- de-France Les salariés bénéficient d'une allocation d'ancienneté. Cette gratification est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté, égale à	Droits Pour 20 ans : 140 points CCI Pour 25 ans : 170 points CCI Pour 30 ans : 200 points CCI Pour 35 ans : 230 points CCI Pour 40 ans : 260 points CCI
Droits historiques	
CCIP : l'allocation est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté, à l'exception des enseignants en gestion et des personnes ayant un taux d'activité inférieur à 50 %, égale à	Pour 20 ans : 140 points CCI Pour 25 ans : 170 points CCI Pour 30 ans : 200 points CCI Pour 35 ans : 230 points CCI Pour 40 ans : 260 points CCI Pour compenser le passage d'une valeur de point CCI Paris à la valeur de point nationale, un complément de gratification correspondant à 12,505 % de l'allocation ci-dessus est versé
CCIV : l'allocation est exprimée en nombre de points CCI et est, en fonction de l'ancienneté égale à	Pour 15 ans d'ancienneté : 130 points CCI Pour 20 ans d'ancienneté : 260 points CCI Pour 25 ans d'ancienneté : 340 points CCI Pour 30 ans d'ancienneté : 400 points CCI Pour 35 ans d'ancienneté : 340 points CCI Pour 40 ans d'ancienneté : 300 points CCI

➤ **Les méthodes comptables appliquées**

Pour tous les engagements sociaux à prestations définies, cités ci-dessus, la CCIR Paris Ile-de-France comptabilise des provisions à son bilan destinées à rattacher leur coût aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits aux régimes en cause. L'évaluation de ces provisions au 31 décembre 2022 a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation du 1er avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

Depuis le 1er janvier 2007, pour les régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, la CCIR Paris Ile-de-France a choisi d'appliquer la méthode du corridor, selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors-bilan. Selon cette méthode, la CCIR Paris Ile-de-France doit comptabiliser en charge de l'exercice une fraction des écarts actuariels, si les écarts actuariels cumulés non comptabilisés à la fin de la période précédente excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre la valeur actuelle de l'obligation et la valeur des actifs de couverture. L'amortissement est déterminé linéairement sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés. Le régime des allocations d'ancienneté n'étant pas un régime post-emploi, l'intégralité des écarts actuariels constatée au cours de l'exercice est enregistrée immédiatement en résultat.

2.3.10. Instruments dérivés

La CCIR Paris Ile-de-France utilise des instruments dérivés de taux d'intérêts (swaps, tunnels...) et des instruments dérivés sur le change (achats à terme de devises) pour couvrir ses risques financiers. Ces instruments étant adossés de manière précise à des positions existantes ou très probables, ils sont comptabilisés en tant que couverture. Les flux financiers qu'ils engendrent sont enregistrés en résultat de manière à neutraliser la fraction en risque des charges et des produits issus des positions couvertes.

2.3.11. Changement de méthode

Néant.

2.3.12. Consolidation

La CCIR Paris Ile-de-France est mère d'un groupe de sociétés. Elle établit à ce titre des comptes consolidés.

2.4. Notes sur le bilan

2.4.1. Immobilisations

	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, création, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	4 347	-	-
Autres immobilisations incorporelles	27 753 929	-	13 081
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :	27 758 276	-	13 081
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	49 900 539	-	-
Constructions sur sol propre	486 525 877	-	5 158 268
Constructions sur sol d'autrui	6 625 821	-	-
Constructions, installations générales	38 069 781	-	51 290
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 408 184	-	37 223
Installations générales, agencements et divers	6 450 333	-	201 705
Matériel de transport	152 276	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 669 254	-	96 320
Emballages récupérables et divers	783 436	-	5 630
Immobilisations corporelles en cours	7 570 060	-	12 646 982
Avance et acomptes sur immobilisations corporelles	116 439	-	575 602
TOTAL des Immobilisations Corporelles :	623 272 000	-	18 773 020
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	292 563 950	-	154 067 512
Autres titres immobilisés	61 708 955	-	447 996
Prêts et autres immobilisations financières	309 777 390	-	24 301 905
TOTAL des Immobilisations Financières :	664 050 295	-	178 817 413
TOTAL GENERAL	1 315 080 571	-	197 603 514

	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	-	-	4 347	-
Autres immobilisations incorporelles	-	3 722	27 763 288	-
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :	-	3 722	27 767 635	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	-	396 839	49 503 700	-
Constructions sur sol propre	-	2 299 862	489 384 283	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	6 625 821	-
Constructions et installations générales	-	24 578	38 096 493	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	122 558	9 322 849	-
Installations générales, agencements et divers	-	83 576	6 568 462	-
Matériel de transport	-	97 034	55 242	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	1 570 126	16 195 448	-
Emballages récupérables et divers	-	4 553	784 513	-
Immobilisations corporelles en cours	5 142 658	-	15 074 384	-
Avance et acomptes sur immobilisations corporelles	-	-	692 041	-
TOTAL des Immobilisations Corporelles :	5 142 658	4 599 126	632 303 236	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	114 421 250	332 210 212	-
Autres titres immobilisés	-	-	62 156 951	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	39 750 518	294 328 777	-
TOTAL des Immobilisations Financières :	-	154 171 768	688 695 940	-
TOTAL GENERAL	5 142 658	158 774 616	1 348 766 811	-

2.4.2. Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement	4 347	-	-	4 347
Autres immobilisations incorporelles	19 129 350	703 732	689	19 832 393
TOTAL des Immobilisations Incorporelles :	19 133 697	703 732	689	19 836 740
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 840 316	50 757	145	1 890 928
Constructions sur sol propre	254 132 524	16 639 464	1 562 752	269 209 236
Constructions sur sol d'autrui	5 111 507	96 727	-	5 208 234
Constructions, installations générales	37 895 905	55 217	24 578	37 926 544
Installations techniques, matériel et outillage industriel	9 122 208	133 787	122 558	9 133 437
Installations générales, agencements et divers	3 861 201	70 991	83 576	3 848 616
Matériel de transport	148 389	3 887	97 034	55 242
Matériel de bureau, informatique et mobilier	16 429 982	489 957	1 558 300	15 361 639
Emballages récupérables et divers	772 637	3 089	4 553	771 173
TOTAL des Immobilisations Corporelles :	329 314 669	17 543 876	3 453 496	343 405 049
TOTAL GENERAL	348 448 366	18 247 608	3 454 185	363 241 789

2.4.3. Immobilisations financières et autres titres immobilisés

Les immobilisations financières sont constituées par les éléments suivants :

En K€	31.12.2022	31.12.2021
Titres de participation	174 186	134 540
Créances rattachées à des participations	158 024	158 024
Autres titres immobilisés	62 157	61 709
Prêts	6 005	6 038
Autres Immobilisations Financières	288 324	303 739
Total Valeur Brute :	688 696	664 050
Dépréciation	- 41 283	- 26 965
Total Valeur Nette :	647 413	637 085

Les titres de participation de la CCIR Paris Ile-de-France concernent principalement des participations généralement majoritaires dans des sociétés dont l'objet social s'inscrit dans le prolongement direct de ses activités (cf. tableau détaillé dans la section 2.4.4).

Les créances rattachées à des participations s'élèvent au 31.12.2022 à 158 024 K€ et sont relatives à des avances vis-à-vis de la société SIPAC.

La dépréciation des autres immobilisations financières porte pour 40 318 K€ sur les actions, SICAV et OPCI détenues par la CSAV.

La valeur brute des "autres immobilisations financières" s'analyse comme suit :

En K€	31.12.2022	31.12.2021
Créances à long terme	12 027	11 497
Fonds destinés aux remboursements d'emprunts	9 398	9 920
Fonds placés en couverture de l'engagement de retraite	176 719	217 009
Contrat de capitalisation	79 000	55 000
Intérêts courus non échus et autres	11 180	10 313
Total	288 324	303 739

Parmi les montants détaillés ci-dessus, il est opportun de préciser que :

- Les créances à long terme concernent les engagements de retraite (les indemnités de retraite IDR et les allocations d'ancienneté) et de chômage du personnel mis à disposition auprès des EESC et CCIT.
- Les « fonds destinés au remboursement d'emprunts » sont des sommes placées à long terme qui s'élèvent au 31 décembre 2022 à 9 398 K€ et ont pour vocation de servir au remboursement en 2028 de la totalité du capital emprunté en livres sterling pour financer l'acquisition du bâtiment du Parsifal Collège à Londres.
- Les « fonds placés en couverture de l'engagement de retraite » sont représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers constitué en contre-garantie des engagements de retraite portés par la CSAV. Ces placements contribuent au financement des pensions grâce aux intérêts qu'ils génèrent.

2.4.4. Tableau récapitulatif des filiales et des participations de la CCIR Paris IDF

Exprimé en euro (K€)	Forme juridique	Valeur brute des titres au bilan	Quote-part de capital détenue (en %)	Capitaux Propres (CAP)	Montant QP des CAP	Dépréciation des titres	Chiffres d'affaires 2022	Résultat de l'exercice 2022	Dividendes
Filiales :									
EM SERVICES (ex RATP DEV SA) *	SAS	4	10,00%	563	56	-	1 247	244	13
ESCP EUROPE **	EESC	9 614	99,99%	24 017	24 015	-	91 751	11 380	-
ESSEC CERGY *	SC	4 425	81,26%	5 405	4 392	32	529	-	-
ESSEC VENTURES *	SAS	500	38,84%	1 388	539	-	-	-	-
HEC PARIS **	EESC	60 229	85,94%	73 806	63 429	-	162 218	(2 294)	-
GIE CCI FINANCE **	GIE	504	66,61%	1 192	794	-	2 973	429	193
GIE GROUPE CCIR PARIS IDF **	GIE	496	89,11%	487	434	62	58 150	(10)	280
HOLDING GROUPE CCIR Paris Ile-de-France **	SAS	154 068	100,00%	153 277	153 277	-	-	(791)	-
Autres Participations :									
CAMELINAT YVELINES *	SCI	1	35,00%	586	205	-	267	143	43

Les informations figurant dans ce tableau ont été compilées sur la base des données les plus récentes disponibles à la date d'arrêté des comptes consolidés

* Donnée(s) relative(s) aux filiale(s) compilée(s) sur la base des comptes établis au 31 décembre 2021.

** Entités dont l'exercice clôture pour la première fois au 31 décembre 2022.

2.4.5. Etat des échéances des créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	158 023 901	-	158 023 901
Prêts	6 004 434	33 496	5 970 938
Autres immobilisations financières	288 324 343	-	288 324 343
TOTAL de l'Actif Immobilisé :	452 352 678	33 496	452 319 182
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	13 516 511	13 516 511	-
Autres créances clients	37 052 647	37 052 647	-
Créances représent. de titres prêtés ou remis en garantie	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	139 854	139 854	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 668	7 668	-
Etat - Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Etat - Taxe sur la Valeur Ajoutée	99 806	99 806	-
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Etat - Divers	52 210 896	52 210 896	-
Groupe et associés	566 326	566 326	-
Débiteurs divers	25 729 778	25 729 778	-
TOTAL de l'Actif Circulant :	129 323 486	129 323 486	-
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	959 891	945 322	14 569
TOTAL GENERAL	582 636 055	130 302 304	452 333 751

Les créances de l'actif immobilisé s'élèvent à 452 353 K€ au 31 décembre 2022 et sont principalement composées :

- Des créances rattachées à des participations à hauteur de 158 024 K€ ;
- Des prêts pour 6 004 K€ essentiellement liés à la participation des employeurs à l'effort construction effectuée sous forme de prêts sur 20 ans : Astria et Procilia rembourseront ces prêts annuellement jusqu'en 2033 ;
- D'autres immobilisations financières pour 288 324 K€ qui sont principalement constituées par :
 - Les placements financiers de la CSAV (210 117 K€) ;
 - Les encours liés aux contrats de capitalisation souscrits (55 000 K€) ;
 - Les créances à long terme vis-à-vis des entités du Groupe pour lesquelles du personnel est mis à la disposition (12 027 K€) ;
 - Les intérêts courus non échus (10 699 K€) ;
 - Les dépôts et cautionnements versés (481 K€).

Les créances de l'actif circulant s'élèvent au 31 décembre 2022 à 129 323 K€ et sont principalement constituées :

- Des créances clients pour 50 490 K€ composées par :
 - Les créances douteuses et litigieuses pour 13 517 K€ ;
 - Les autres créances clients pour 37 053 K€, dont 20 248 K€ de factures à établir liées notamment aux loyers et charges 2022 à facturer aux EESC et au GIE, à la rémunération du compte courant SIPAC et aux frais de gestion (5 465 K€).

- Des créances diverses essentiellement composées par :
 - Les créances sur subventions pour 52 211 K€, dont 42 M€ liées aux financements OPCO (37,5 M€ non facturés au 31/12/2022) et 5 M€ facturées non encaissés et de la refacturation des provisions RH ;
 - Les créances relatives à des comptes courants groupes et associés pour 566 K€ ;
 - Les autres créances constituées entre autres de la mise à disposition de personnel de la CCIR auprès des CCIT et EESC, et des provisions RH à la clôture pour 25 730 K€.

Les charges constatées d'avances s'élèvent à 960 K€ au 31 décembre 2022. Elles sont principalement constituées des primes d'assurances versées au titre du 1^{er} Semestre 2023, des loyers et charges locatives concernant le 1^{er} Trimestre 2023 et d'autres charges d'exploitation.

2.4.6. Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	-
Autres immobilisations financières	10 699 224
Créances	
Créances Clients et Comptes rattachés	20 248 722
Personnel	-
Organismes sociaux	-
Etat	-
Divers, produits à recevoir	4 072 721
Autres créances	-
Valeurs Mobilières de placement	571 588
Disponibilités	-
TOTAL	35 592 254

Les produits à recevoir sur les autres immobilisations financières concernent les ICNE à percevoir sur les produits BCAP pour 10 699 K€.

Au 31 décembre 2022, le poste "créances clients et comptes rattachés" s'élève à 20 249 K€, il est principalement constitué des factures à établir en lien avec :

- Des prestations de formation continue ;
- Des coûts de contrat d'apprentissage ;
- Des loyers concernant les EESC et le GIE ;
- Des rémunérations de compte courant (SIPAC) ;
- Des commissions perçues au titre des carnets ATA.

Quant au poste « Divers, produits à recevoir », il correspond essentiellement à la TCCI attendue et à son reversement qui devra intervenir sur 2023 au titre de l'année 2022, pour un montant de 3 465 K€.

2.4.7. Valeurs mobilières de placement

La valeur bilancielle des valeurs de placements (SICAV, FCP, obligations, OPCI, actions, BMTN, EMTN) en portefeuille au 31 décembre 2022 s'élève à une valeur nette de 22 660 K€ principalement composées par des dépôts à termes.

En K€	31.12.2022	31.12.2021
Valeurs Mobilières de Placement (VMP)	23 200	40 731
Total Valeur Brute :	23 200	40 731
Dépréciation	- 540	- 125
Total Valeur Nette :	22 660	40 606

2.4.8. Capitaux propres

➤ Tableau de variation des capitaux propres

en K€	Solde au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Apports	319 684	-	-	319 684
Réserves	53 874	-	-	53 874
Report à nouveau	(82 713)	23 510	-	(59 203)
Résultat de l'exercice	23 510	102 185	23 510	102 185
Subventions d'investissement	93 419	8 466	13 090	88 795
TOTAL CAPITAUX PROPRES	407 774	134 161	36 600	505 335

Les apports correspondant aux écarts d'ouverture de premier bilan de l'ex-CCIP, ex-CCIV et ex CRCI déterminés par la différence entre l'actif et le passif établis à la date du 1er janvier 1993, s'élèvent à 319 684 K€.

Le résultat de l'exercice 2022 est bénéficiaire de 102 185 K€.

➤ Tableaux de variation des subventions d'investissement

Subventions d'investissement "brutes" en K€	Solde au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2022
Subventions d'équipement	143 956	5 703	5 962	143 697
Taxe d'apprentissage	11 022		3	11 019
Total Subventions d'investissement	154 978	5 703	5 965	154 716

La quote-part des subventions virée au résultat de l'exercice 2022 s'élève à 5 484 K€.

2.4.9. Provisions inscrites au bilan

RUBRIQUES	Montant 31/12/2021	Augmentations dotations 2022	Diminutions reprises 2022	Montant 31/12/2022
Provisions pour litiges	1 726 063	344 359	-	2 070 422
Provisions pour pensions et obligat. simil.	426 721 771	8 142 555	18 260 963	416 603 363
Autres provisions pour risques et charges	47 603 481	6 556 877	14 024 472	40 135 886
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	476 051 315	15 043 791	32 285 435	458 809 671
Prov. sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Prov. sur immobilisations titres de participation	864 103	62 866	13 121	913 848
Prov. sur autres immobilisations financières	26 101 557	16 534 900	2 266 970	40 369 487
Provisions sur comptes clients	6 689 163	5 286 306	6 689 163	5 286 306
Autres provisions pour dépréciation	5 778 946	4 874 951	3 315 800	7 338 098
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	39 433 769	26 759 023	12 285 053	53 907 739
TOTAL GENERAL	515 485 084	41 802 814	44 570 488	512 717 410

2.4.10. Provisions pour engagements sociaux à prestations définies

En K€	31.12.2021	Dotations 2022	Reprises 2022	31.12.2022
Retraite	398 086	6 216	15 817	388 485
Indemnités de départ à la retraite	25 226	1 778	1 565	25 439
Allocation ancienneté	3 410	110	841	2 679
Total	426 722	8 104	18 223	416 603

La provision pour engagements sociaux (hors CMAC) a évolué au cours de l'exercice (en K€) :

Montant à l'ouverture de l'exercice	426 722
Charges de l'exercice	7 222
Prestations payées par la CCI Paris IDF	- 17 341
Provision à la clôture de l'exercice	<u>416 603</u>

Rapprochement de la situation financière du régime à la clôture (en K€) :

Valeur actuelle de l'obligation	335 158
CAP	- 1 663
Modifications de régimes restant à amortir	370
Gains actuariels nets non amortis	82 738
Provisions comptabilisées au bilan	<u>416 603</u>

La charge de l'exercice s'analyse comme suit (en K€) :

Coûts des services de l'exercice	-	1 531
Coûts de l'actualisation	-	4 873
Amortissements des modifications de régimes		222
Amortissements des pertes et gains actuariels	-	1 040
Réduction / Cessation		-
Total	-	7 222

La provision pour engagements sociaux (hors CMAC) à la clôture de l'exercice par type de régime :

Catégorie de régime (en K€)	Valeur actuelle de l'obligation	Ecarts actuariels nets non comptabilisés	Charges à Payer (CAP)	Montant de provision comptabilisée
Retraite	309 226	80 922	- 1 663	388 485
Indemnités de départ à la retraite	23 219	2 220	-	25 439
Allocation d'ancienneté	2 679	-	-	2 679
Total	335 124	83 142	- 1 663	416 603

Le gain actuariel sur la provision provient essentiellement du changement du taux d'actualisation et des hypothèses par type d'engagement entre 2021 et 2022.

Stock de pertes et (gains) actuariels restant à amortir au 31/12/2021	54 190	
Amortissements des pertes et (gains) en 2022	- 1 544	
(Pertes) et gains actuariels d'expérience	10 422	
Changements d'hypothèses	- 143 989	Essentiellement le taux d'actualisation (148 065)
Stocks de pertes et (gains) actuariels restant à amortir au 31/12/2022	- 80 921	

Les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	31.12.2022	31.12.2021
Taux d'actualisation par type d'engagement		
- Fermeture du RSAV	3,75%	1,05%
- Indemnité de Fin de carrière	3,65%	0,65%
- Gratifications d'ancienneté	3,60%	0,40%
Taux d'inflation	2,00%	1,90%
Taux d'augmentation des salaires indiciaires		
- cadres	1,5%	1,5%
- non cadres	1,5%	1,5%
Taux de revalorisation de la valeur du point CCI Paris-IDF		
- 2020	0,9%	0,0%
- 2021 et après	0,9%	0,9%
Taux de charges sociales patronales	44% et 61%	44% et 58%
Tables de mortalité		
Engagement CSAV	TGF-TGH 2005	TGF-TGH 2005
Indemnités de fin de carrière, gratifications	INSEE 16-18	INSEE 15-17

2.4.11. Provision aide au retour à l'emploi (ARE)

Au 31 décembre 2022, la provision d'Aide au retour à l'emploi varie comme suit :

En K€	31.12.2021	Dotations 2022	Reprises 2022	31.12.2022
CMAC/ARE Restructuration dont	3 962	278	161	4 079
CMAC CCI Essonne	0	208		208
CMAC CCI SM	0	70		70
CMAC /ARE Courant dont	32 460	5 649	8 950	29 159
CMAC CCIR	27 955	4 081	7 933	24 103
CMAC CCI Essonne	1 156	199	233	1 122
CMAC CCI SM	2 046	189	405	1 830
CMAC ESCP	661	433	138	956
CMAC HEC	321		86	235
CMAC GOBELINS	83	154	50	187
CMAC ESMVD	84	116	36	164
CMAC ESIEE IT	38	57	16	79
CMAC ESVM	0	33	7	26
CMAC ESPML	24	50	26	48
CMAC FERRANDI	92	386	70	408
Total	36 422	5 927	9 111	33 238

Cette provision porte sur le personnel de la CCIR Paris Ile-de-France mis à la disposition des différentes EESC et des CCIT qui supportent le coût.

2.4.12. Etat des dettes

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d' 1 an à l'origine	90 010 483	8 923 186	38 871 859	42 215 438
Emprunts et dettes financières divers	25 183 478	25 183 478	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	32 902 238	32 902 238	-	-
Personnel et comptes rattachés	20 275 153	20 275 153	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	18 361 005	18 361 005	-	-
Impôts sur les bénéfices	1 292 139	1 292 139	-	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée	576 027	576 027	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	4 895 051	4 895 051	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 971 406	6 971 406	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	18 216 150	18 216 150	-	-
Dettes représentat. de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	5 920 714	5 920 714	-	-
TOTAL GENERAL	224 603 844	143 516 547	38 871 859	42 215 438

Les emprunts auprès des établissements de crédit se composent au 31 Décembre 2022 de 7 Emprunts et 6 Swaps (5 gérés en Euro et 1 géré en Livre Sterling) pour un montant restant à rembourser d'environ 90 010 K€.

Les emprunts et dettes financières divers concernent la situation de nos comptes bancaires auprès de nos organismes financiers et ils s'élèvent à 25 183 K€.

Les dettes auprès de nos fournisseurs sont de 32 903 K€, dont 22 137 K€ concernent des factures non parvenues au 31 Décembre 2022.

Les dettes sociales et fiscales sont de 45 399 K€ pour l'exercice 2022 et les autres dettes de 18 216 K€.

2.4.13. Sûretés réelles consenties

Au 31 décembre 2022, la CCIR Paris Ile-de-France n'a accordé aucune sûreté réelle en garantie des dettes ci-dessus.

2.4.14. Dettes en devises étrangères

Dans les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit figure une dette de 8 690 K€ correspondant à l'acquisition et l'aménagement du bâtiment du Parsifal Collège à Londres. Cette dette est convertie en Euros au cours de clôture au 31 décembre 2022 libellée en monnaie étrangère et remboursable in fine et fait l'objet d'une couverture de taux de change.

2.4.15. Taux d'intérêt et couverture de taux

Le capital restant dû des emprunts bancaires au 31/12/2022 est de 90 010 K€ et se décompose essentiellement comme suit :

- 78 200 K€ empruntés auprès d'ARKEA à échéance 2030 (à taux variable dont l'indice est l'EURIBOR 3 mois). Cette dette fait l'objet d'une couverture de taux sous forme de « Cap and Floor » auprès de ARKEA pour 62 560 K€ et de la BNP Paribas pour 15 640 K€ ;
- 1 968 K€ à rembourser auprès de la Banque Populaire et DEXIA (à taux fixe) ;
- 9 815 K€ de contrevalet euros sur la dette de 8 690 M£ (à taux variable dont l'indice est le Libor GBP). Cette dette fait l'objet d'une couverture contre la hausse du Libor GBP grâce à un swap de taux contracté auprès d'ARKEA.

2.4.16. Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS AU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 606
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 137 186
Dettes fiscales et sociales	28 319 973
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 013 220
Disponibilités, charges à payer	-
Autres dettes	2 688 463
TOTAL	56 185 448

Les charges à payer s'élèvent à 56 185 K€ au 31 décembre 2022, elles se composent essentiellement :

- Des intérêts courus sur les emprunts pour 27 K€ ;
- Des factures non parvenues concernant des biens et services pour 22 137 K€ ;
- Des comptes épargnes temps incluant les charges sociales et fiscales liées pour 17 278 K€ ;
- Des autres charges de personnel incluant les charges sociales et fiscales relatives aux CP, RTT heures supplémentaires pour 11 042 K€ ;
- Des factures non parvenues concernant des immobilisations pour 3 013 K€ ;
- Des autres dettes constituées des frais provisionnés concernant la CMAC, du versement des contributions dues et non encore versées aux CCIT au titre de l'année 2022 pour un montant global de 2 655 K€, ainsi que les rabais, remises et ristournes accordées à nos clients pour 33 K€.

2.4.17. Charges et produits constatés d'avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	959 891	5 920 714
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
TOTAL	959 891	5 920 714

Les charges constatées d'avance de 960 K€ sont principalement composées des primes d'assurances, des licences, des loyers et charges locatives payées d'avance concernant le 1^{er} Semestre 2023.

Quant aux produits constatés d'avance de 5 921 K€, ils correspondent principalement à la quote-part 2022 du premier acompte versé par les OPCO (période du 1^{er} septembre 2022 au 28 février 2023) pour les contrats signés après le 01/01/2020 (« flux »), soit 4,7 M€, mais également de la TCCI mise en réserve pour 1 026 K€.

2.5. Notes sur le compte de résultat

2.5.1. Ventilation des produits d'exploitation

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
TCCI	115 297 241	124 634 448	(9 337 207)
TOTAL TCCI	115 297 241	124 634 448	(9 337 207)
Ventes de marchandises	713 031	610 126	102 905
Prestations de formation initiale	13 114 455	13 560 953	(446 498)
Prestations de formation continue	2 027 725	1 526 718	501 007
Autres prestations de services	14 486 075	14 219 405	266 670
Produits des activités annexes	25 408 672	26 802 749	(1 394 077)
Autres produits du Chiffre d'Affaires	7 916 464	6 037 814	1 878 650
TOTAL Chiffre d'Affaires	63 666 422	62 757 765	908 657
Taxe d'apprentissage	349 841	252 098	97 743
Subventions d'exploitation	86 574 484	89 052 368	(2 477 884)
TOTAL des Taxes et Subventions	86 924 325	89 304 466	(2 380 141)
Reprises sur amortissements et provisions	133 674 445	145 994 091	(12 319 646)
Autres produits	2 037 890	8 644 681	(6 606 791)
TOTAL des Autres Produits	135 712 335	154 638 772	(18 926 437)
PRODUITS D'EXPLOITATION	401 600 323	431 335 451	(29 735 128)

Les produits liés à la Taxe pour CCI (TCCI) sont en diminution de 9 337 K€ par rapport à 2021, ils s'élèvent en 2022 à 115 297 K€.

Le chiffre d'affaires global de l'année 2022 de la CCIR Paris Ile-de-France est en amélioration, passant de 62 758 K€ en 2021 à 63 666 K€ en 2022, soit une légère augmentation de 909 K€, liée à la reprise d'activité d'après COVID.

La taxe d'apprentissage a subi le même impact avec une augmentation de 98 K€, passant de 252 K€ en 2021 à 350 K€ en 2022.

Les subventions d'exploitation sont composées essentiellement des éléments suivants :

- Le financement OPCO lié au coût des contrats d'apprentissage pour 78 516 K€ ;
- Des financements perçus pour 8 408 K€ provenant notamment de l'Union Européenne pour 1 698 K€, du Conseil Régional pour 1 494 K€ et d'organismes publics pour 1 460 K€.

Les reprises sur amortissements et provisions sont principalement constituées par :

- Les transferts de charges à la suite des refacturations de mises à disposition de personnel aux CCIT de l'Essonne, de Seine-et-Marne et des EESC HEC et ESCP et des autres EESC au titre des salaires bruts, des charges sociales et fiscales et des provisions pour passifs sociaux du personnel par la CCIR Paris Ile-de-France en 2022 pour 95 210 K€ ;
- Les reprises de provisions d'exploitation pour 38 565 K€ dont :
 - 15 817 K€ de reprise sur provision de l'engagement de retraite CSAV ;
 - 2 444 K€ de reprise sur provision IDR et allocation ancienneté ;
 - 7 933 K€ de reprise sur provision CMAC ;
 - 1 248 K€ de reprise contentieux CMAC ;
 - 10 005 K€ de reprise de dépréciation des créances douteuses.

2.5.2. Ventilation des charges d'exploitation

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
CHARGES EXTERNES			
Achats de marchandises	70 736	50 959	19 777
Variation de stock de marchandises	(660)	(240)	(420)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-	(359)	359
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	10 319	2 370	7 949
Autres achats et charges externes	155 288 434	156 692 246	(1 403 812)
TOTAL Charges Externes :	155 368 829	156 744 976	(1 376 147)
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	11 154 262	11 030 375	123 887
PARTS CONTRIBUTIVES	16 549 229	17 694 405	(1 145 176)
CHARGES DE PERSONNEL			
Salaires et traitements	108 080 930	115 438 518	(7 357 588)
Charges sociales	51 060 306	55 506 247	(4 445 941)
TOTAL Charges de Personnel :	159 141 236	170 944 765	(11 803 529)
DOTATIONS D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements sur immobilisations	18 247 608	19 541 179	(1 293 571)
Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	9 745 485	7 191 066	2 554 419
Dotations aux provisions pour risques et charges	14 783 268	21 491 503	(6 708 235)
TOTAL Dotations d'Exploitation :	42 776 361	48 223 749	(5 447 388)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	33 677 333	50 092 621	(16 415 288)
CHARGES D'EXPLOITATION	418 667 250	454 730 891	(36 063 641)

2.5.3. Parts contributives

Le poste "parts contributives" intègre les versements de TCCI aux deux CCIT :

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Parts contributives CCIT Essonne	7 596 035	7 412 538	183 497
Parts contributives CCIT Seine et Marne	8 953 194	10 281 867	(1 328 673)
Total Parts Contributives	16 549 229	17 694 405	(1 145 176)

2.5.4. Ventilation des autres charges externes

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Achats de matières et fournitures non revendues	901 785	789 422	112 363
Sous-traitance générale	79 868 872	81 353 982	(1 485 110)
Locations	3 833 222	3 019 312	813 909
Charges locatives de copropriété	605 577	1 214 290	(608 714)
Entretiens et réparations	4 936 528	4 810 162	126 366
Primes assurances	2 244 226	1 500 474	743 752
Etudes et recherches	298 019	192 084	105 935
Services extérieurs divers	175 862	148 403	27 459
Personnel extérieur à la CCIR	1 089 771	1 769 749	(679 978)
Rémunérations intermédiaires et honoraires	17 770 635	20 360 057	(2 589 422)
Publicité - Publications - Relations publiques	1 377 933	1 557 900	(179 968)
Transports de biens	424 788	428 807	(4 019)
Déplacements - Missions et Réceptions	1 687 603	1 347 831	339 772
Frais postaux et de télécommunications	95 586	983 974	(888 388)
Services bancaires et assimilés	1 777 803	1 818 668	(40 864)
Autres services extérieurs - Divers	38 200 225	35 397 130	2 803 095
AUTRES CHARGES EXTERNES	155 288 434	156 692 246	(1 403 812)

2.5.5. Charges de personnel

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Rémunérations brutes	108 080 930	115 438 518	(7 357 588)
Charges sociales patronales	51 060 306	55 506 247	(4 445 941)
Charges fiscales patronales (incluse dans la ligne impôts et taxes)	6 419 093	6 489 096	(70 003)
CHARGES DE PERSONNEL	165 560 329	177 433 861	(11 873 532)

2.5.6. Dotations aux amortissements et aux provisions

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Dotations aux amortissements immobilisations incorporelles	703 732	712 221	(8 489)
Dotations aux amortissements immobilisations corporelles	17 543 877	18 828 958	(1 285 081)
Dotations aux provisions	14 783 268	21 491 503	(6 708 236)
Dotations aux dépréciations des créances	9 745 485	7 191 066	2 554 419
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	42 776 362	48 223 749	(5 447 387)

Les dotations aux provisions de 14 783 K€ pour l'année 2022 sont constituées principalement :

- Des engagements de retraite CSAV (6 216 K€) ;
- De la provision CMAC SPAC (5 718 K€) ;
- Des litiges de personnel (355 K€).

2.5.7. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat 2022 s'élève à 215 K€ dont 182 K€ au titre de la mission légale d'audit des comptes de l'exercice 2021.

2.5.8. Produits et charges des organismes sociaux

Pour l'essentiel, les charges de la Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse et celles du Fond Social figurent à la rubrique " autres charges de gestion courante " du compte de résultat regroupé "CCIR Paris Ile-de-France et organisme sociaux".

2.5.8.1. Caisse Spéciale d'Assurance Vieillesse (CSAV)

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Produits			
Reprises sur provisions engagements retraite	18 081 992	20 167 636	(2 085 645)
Contributions CCIR à la CSAV	4 777 896	4 777 896	0
Autres Produits	5 197 136	19 807 620	(14 610 484)
Total des Produits	28 057 024	44 753 152	(16 696 129)
Charges			
Pensions	17 265 115	17 800 250	(535 136)
Modifications de régime	-	-	0
Dotations aux dépréciations des immobilisations financières	19 726 933	193 585	19 533 349
Autres charges	94 976	204 011	(109 035)
Dotations aux provisions engagement retraite	6 215 996	10 660 466	(4 444 470)
Total des Charges	43 303 020	28 858 311	14 444 708
Résultat CSAV	(15 245 996)	15 894 841	(31 140 837)

Le résultat 2022 de la CSAV est déficitaire de 15 246 K€ à la suite de la comptabilisation des opérations suivantes :

- Produits de la CSAV :
 - La reprise de la provision des engagements de retraite CSAV pour 15 817 K€ ;
 - La reprise de la dépréciation des placements financiers CSAV à hauteur de 2 265 K€ ;
 - La contribution de financement versée par la CCIR Paris Ile-de-France de 4 778 K€ ;
 - Des produits financiers des SICAV pour 397 K€ ;
 - Des produits financiers des autres actions pour 1 592 K€ ;
 - Des dividendes perçus pour 1 410 K€.

- Charges de la CSAV :
 - Le coût des pensions versées est de 17 265 K€ en baisse de 535 K€ par rapport à l'année 2021 ;
 - La dotation pour dépréciation des immobilisations financières d'un montant de 19 727 K€ correspond notamment aux placements de fonds diversifiés dont la valeur de clôture a baissé par rapport à la valeur d'acquisition ;
 - La dotation aux provisions des engagements de retraite pour l'année 2022 s'élève à 6 216 K€.

2.5.8.2. Fonds Social

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
Produits			
Contributions patronales	1 336 278	1 333 597	2 681
Autres Produits	20 435	10 777	9 658
Total des Produits	1 356 713	1 344 374	12 339
Charges			
Allocations et contributions	1 115 982	1 125 325	(9 343)
Autres charges	240 111	232 903	7 208
Total des Charges	1 356 093	1 358 228	(2 135)
Résultat Fonds Social	620	(13 854)	14 473

Le résultat 2022 du fonds social est bénéficiaire de 1 K€ soit une variation de 14 K€ par rapport à 2021.

Les allocations et contributions sont principalement constituées de dépenses au profit du personnel de la CCIR (810 K€ de chèques vacances, 141 K€ pour les chèques de Noël et 101 K€ pour les séjours enfants, centres aérés et subvention loisir, la quote-part de frais repas ainsi que pour les activités sportives et culturelles).

Les autres charges sont composées des frais de fonctionnement internes à la CCIR Paris Ile-de-France pour la totalité.

2.5.9. Résultat financier

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	4 133 869	1 999 027	2 134 842
Produits autres VMP et créances actif immobilisé	292 539	281 597	10 943
Autres intérêts et produits assimilés	3 733 531	7 240 986	(3 507 455)
Reprise sur provisions et transferts de charges	2 279 891	4 766 338	(2 486 447)
Différences positives de change	381 307	562 983	(181 676)
Produits nets sur cessions VMP	1 988 822	15 783 239	(13 794 417)
Total des Produits Financiers	12 809 959	30 634 169	(17 824 210)
CHARGES FINANCIERES			
Dotation financière aux amortissements et provisions	17 367 371	-	17 367 371
Intérêts et charges assimilées	2 784 984	3 136 215	(351 231)
Différences négatives de change	195 287	3 926	191 361
Charges nettes sur cessions VMP	3 637 963	193 585	3 444 378
Total des Charges Financières	23 985 605	3 333 725	20 651 880
RESULTAT FINANCIER	(11 175 646)	27 300 444	(38 476 090)

Pour l'année 2022, le résultat financier est déficitaire de 11 176 K€.

Les produits financiers s'élèvent à 12 810 K€ en baisse de 17 824 K€ par rapport à 2021 et ont été générés à partir :

- Des dividendes sur titres de participations pour 601 K€ ;
- De la rémunération des comptes-courants pour 3 533 K€ ;
- Des revenus de placements pour 3 734 K€ ;
- Des reprises sur dépréciations des immobilisations financières pour 2 280 K€ ;
- Des cessions de valeurs mobilières de placement pour 1 989 K€.

Les charges financières s'élèvent à 23 986 K€ pour l'année 2022 en hausse de 20 652 K€ par rapport à l'année 2021.

Des dotations financières ont été constatées, elles concernent essentiellement :

- Les actions pour un montant de 718 K€ ;
- Les SICAV pour un montant de 10 785 K€ ;
- Les obligations en devises pour un montant de 4 993 K€ ;
- Les VMP pour un montant de 416 K€.

Les intérêts et charges assimilées s'élèvent à 2 785 K€ et sont composés principalement des intérêts sur emprunts.

2.5.10. Résultat exceptionnel

	Exercice 31/12/2022 (A)	Exercice 31/12/2021 (B)	Variation (C) = (A) - (B)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 331 155	7 784 761	(1 453 606)
Produits exceptionnels sur opérations en capital	124 315 902	24 233 576	100 082 326
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 666 190	722 656	2 943 534
Total des Produits Exceptionnels	134 313 247	32 740 992	101 572 254
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	142 867	240 027	(97 160)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 945 248	10 942 136	(8 996 888)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	260 524	1 000 000	(739 477)
Total des Charges Exceptionnelles	2 348 638	12 182 163	(9 833 525)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 964 609	20 558 830	111 405 779

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire et s'établit à 131 965 K€ au 31 décembre 2022.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 134 313 K€ et sont composés des éléments suivants :

- La reprise sur CAP restructuration pour un montant de 2 123 K€ ;
- L'actualisation de la provision retraite CSAV pour 1 448 K€ ;
- La cession de l'immeuble Toudic situé à PARIS pour 117 500 K€ ;
- La cession d'un bien immobilier à Gonesse pour 1 330 K€ ;
- La cession des parking Friedland pour 2 500 K€ ;
- La quote-part de subventions d'investissements pour 5 484 K€.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 2 349 K€, elles ont été générées notamment par :

- La valeur nette comptable des actifs immobiliers cédés pour un total de 1 104 K€ pour les cessions de Toudic et Gonesse ;
- Les indemnités de licenciements versées au cours de l'exercice pour 464 K€ ;
- L'accord transactionnel Mondial Protection pour 104 K€ ;
- Les charges à payer pour restructurations CFE CCIT pour 345 K€.

3. Effectifs

L'article L711-8 du code de commerce prévoit qu'à partir du 1er janvier 2013, l'ensemble des agents de droit public sous statut employés par les chambres de commerce et d'industrie territoriales, à l'exception de ceux employés au sein de leurs services publics industriels et commerciaux, est transféré à la chambre de commerce et d'industrie de région, qui en devient l'employeur.

Ces agents sont de droit mis à la disposition de la chambre territoriale qui les employait à la date d'effet du transfert.

Ainsi, les dépenses de rémunération des agents mis à disposition des CCIT de l'Essonne et de la Seine-et-Marne constituent des dépenses obligatoires des chambres de commerce et d'industrie territoriales et sont des recettes des chambres de commerce et d'industrie de région concernées. Ce traitement est le même pour le personnel mis à disposition auprès de l'EESC HEC et de l'EESC ESCP ainsi que pour les autres EESC.

Le personnel de la CCIR Paris Ile-de-France compte 2 723 personnes au 31 décembre 2022 se répartissant comme suit :

	31.12.2022	31.12.2021
Agents statutaires :	1 558	1 713
Agents sous contrats à durée indéterminée :	916	780
Agents sous contrats conventionnels :	79	86
Agents sous contrats à durée déterminée :		
. Contrats d'une durée supérieure ou égale à 1 an	33	139
. Contrats d'une durée inférieure à 1 an	62	35
Contrats spécifiques	75	77
Total	2 723	2 830

Ces données ont été déterminées à partir des informations recensées pour l'élaboration du bilan social 2022 de la CCIR Paris Ile-de-France.

4. Engagements hors bilan

4.1. Engagements donnés

4.1.1. Collecte et gestion de la PEEC

Des garanties ont été accordées, avant le 31 décembre 2001, par la CCIR Paris Ile-de-France, dans le cadre de son activité Collecte et Gestion de la PEEC, à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur des prêts consentis par cet organisme sur fonds d'épargne.

L'activité Collecte et Gestion de la PEEC a été transférée à l'Office Interprofessionnel de Logement (OCIL) au 31 décembre 2001.

L'OCIL ne pouvant être juridiquement garant de prêts consentis sur fonds d'épargne par la Caisse des Dépôts et Consignations, la CCIR Paris Ile-de-France reste redevable de cette obligation vis-à-vis de cette dernière à raison des prêts en cours. Néanmoins, en cas de mise en jeu des garanties en cause, la CCIR Paris Ile-de-France se retournerait vers l'OCIL.

4.1.2. Les placements financiers CSAV

Dans le cadre des placements financiers visant à financer la CSAV, la CCIR s'est engagée sur des montants restants à investir dans les fonds non cotés de la CSAV pour 12 063 K€.

Ces montants sont appelés par tranche (appels de fonds) pendant 3 à 5 ans à partir du premier investissement.

4.1.3. Les engagements de retraite

Comme précisé aux paragraphes 2.3.9 de la présente annexe, la CCIR applique la méthode du Corridor, selon laquelle les écarts actuariels sont différés en hors bilan.

Ainsi l'écart entre les engagements de retraite (CSAV et IDR) et les provisions comptabilisées au passif du bilan s'élèvent à 81 479 K€ (cf détail au paragraphe 2.4.10).

4.2. Engagements reçus

4.2.1. Cautions - Garanties

Les cautions mises en place pour la CCIR Paris Ile-de-France auprès de la BNP-PARIBAS sont les suivantes :

Garantie (G) ou caution (C)	Date initiale de l'opération	Montant initial	En-cours au 31/12/2022	Dénomination du bénéficiaire	Observations
C	01/01/2002	4 573 €	4 573 €	BNP Paribas	Entrepôts (caution versée aux services fiscaux)
C	26/07/1976	305 €	305 €	BNP Paribas	Préfecture Paris
C	01/01/2002	8 966 €	8 966 €	BNP Paribas	MARSA MAROC
Total		13 844 €	13 844 €		

4.2.2. Lignes de crédit

Pour 2022, la CCIR Paris Ile-de-France s'est vu accorder une seule ouverture de crédit auprès de la BNP PARIBAS, pour un montant de 20 000 K€, mais également des en-cours SWAPS pour 15,6 M€ chacun.

Au 31.12.2022, cette autorisation n'a pas été utilisée.

5. Situation fiscale de la CCIR Paris IDF au regard de l'IS

Au regard de l'IS, les activités de la CCIR Paris Ile-de-France restent scindées en deux secteurs distincts, l'un dit « lucratif », soumis à l'IS de droit commun, l'autre dit « non lucratif », relevant des dispositions spécifiques de l'articles 206-5 du Code Général des Impôts.

L'impôt comptabilisé par la CCIR Paris Ile-de-France au titre de l'exercice 2022 s'élève à 1 537 K€.

6. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture à signaler.